



AUTORISATION DE PRISE DE VUES ET DE DIFFUSION D'IMAGES

Madame, Monsieur,

Pendant les activités des Écoles Municipales des Sports (EMS), nous allons être amenés à photographier vos enfants. Les EMS peuvent aussi être sollicitées par la presse.

La loi relative au droit à l'image nous amène donc à vous solliciter pour une autorisation écrite du représentant légal de l'enfant pour la prise de vue et la diffusion de ces prises de vues.

Je soussigné(e) : _____

Responsable de l'enfant _____ autorise les EMS :

- À photographier ou filmer mon enfant dans le cadre des activités de l'EMS OUI NON
- À permettre la prise de vue de mon enfant par des journalistes OUI NON
- À diffuser l'image de mon enfant sur un support photographique OUI NON
- À transmettre des photos au service communication de la mairie pour une publication sur tous les réseaux de communication de la Ville (site, réseaux sociaux, bulletin municipal...) OUI NON

Cette autorisation est valable pour la durée de l'EMS 2026.

Fait à :

Le :

Signature :